Règlement de maison

- Le/la participant/te se soumet aux directives des responsables de cours, des enseignants et des collaborateurs de l'USAT.

- Le séjour et l'utilisation des locaux de l'internat sont réservés aux participants aux cours. **Les personnes étrangères à l'internat n'ont pas accès aux locaux.**
- Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans tout l'immeuble.
- Il est interdit de consommer toutes substances (drogues, alcool), desquelles pourraient suivre des troubles sensorielles. L'interdiction vaut pendant toute la durée du cours et sur toute la surface de l'USAT.
- Au début du cours, il faut s'informer de l'emplacement de la pharmacie et du dispositif d'urgence.
- Il est interdit d'allumer des bougies dans tout le bâtiment.
- L'extérieur de l'immeuble (portes et fenêtres) doit toujours être clos. Le chef de classe respectif est chargé du contrôle régulier.
- Les déchets sont à déposer dans les poubelles correspondantes : PET, verre, boîte, canette alu, papier, carton, piles et déchets compostables.
- L'USAT décline toute responsabilité pour les objets de valeurs personnelles. (Des casiers sont à disposition)
- Toutes sortes de moyen de déplacement comme par exemple inlineskates, skateboards, trottinettes ou comparables sont interdits dans tout le bâtiment.
- Autorisation de fumer seulement dans la zone fumeurs.
- Des places de parc sont disponibles au CF. L'USAT n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés par des tiers lors de l'utilisation des places de parc.

Règles supplémentaires

- Règlement de la salle de séjour et de la cuisine
- Règlement des chambres
- Règles des cours interentreprises
- Ordre dans l'atelier et dans le laboratoire
- Lavabos, WC et douches

Avec la signature de ce document, vous attestez avoir lu et compris le règlement.

Nom, Prénom :_____ Date, Signature :_____

Salle de séjour et cuisine

Repos nocturne 22h00-07h00

- Le/la participant/te se soumet aux directives du concierge ou du responsable de service.

- Respecter **l'ordre général** :
  - débarrasser et nettoyer la table.
  - mettre les chaises contre la table;
  - les plaques de cuisson, et le four sont à nettoyer après l'usage;
  - les casseroles, la vaisselle etc. doivent être nettoyées après l'utilisation;
  - à ne pas mettre dans le lave-vaisselle: casseroles, thermos et les planches en bois.

- La nourriture et les boissons qui sont dans le **frigo commun**, doivent être étiquetées avec les indications suivantes :
  - le nom,
  - le prénom,
  - l'indentification du cours.

  Si les articles ne sont pas étiquetés correctement ils seront éliminés le vendredi.

- **Fermer** la porte d'entrée (aussi après avoir aéré).

- **Eteindre toutes les lumières** en quittant la salle de séjour.

- Régler le son de la télévision, de la vidéo, du DVD et d'autres appareils en respectant les autres (mettre en sourdine) et les éteindre après l'utilisation.

Chambres

Repos nocturne 22h00-07h00

- Le/la participant/te se soumet aux directives du concierge ou du responsable de service.
- En quittant la chambre pendant quelque temps, il faut **fermer portes et fenêtres**.
- **Aérer** régulièrement la chambre.
- Régler le son de la télévision, de la vidéo, du DVD et d'autres appareils en respectant les autres (mettre en sourdine) et les éteindre après l'utilisation.
- Toutes conversations et entretiens de quel qu'ordre que ce soit **se font en sourdine**.

- Prendre soin de l'équipement de la chambre. Tous dégâts au mobilier et à l'équipement sont à régler solidairement par les utilisateurs.
- Signaler immédiatement aux enseignants ou au service de conciergerie tous **défauts ou dommages** constatés dans la chambre ou l'aménagement (des mesures correctives peuvent être mises en œuvre uniquement par le biais d'un avis relatif à un défaut).
- Chaque locataire **reçoit en prêt une clé** de la chambre, de l'armoire correspondante et de la porte d'entrée de l'immeuble.
- Chaque locataire est responsable de la **propreté et de l'ordre** dans la chambre pour toute la durée de son séjour. Des balais sont à disposition dans la salle de séjour.
- Le centre de formation est autorisé à contrôler à tout moment la propreté et l'ordre, **ensemble et en présence des occupants** de la chambre.
- Pendant la durée du séjour, un nettoyage du sol est effectué le week-end par le concierge. Avant de partir le week-end, il faut donc jeter les déchets et mettre les chaises sur la table**. Le respect de ces règles peut être vérifié par le responsable du cours avant le départ, ensemble et en présence des occupants.**
- En cas d'infraction au règlement des chambres, l'USAT a le droit de prendre des mesures qui correspondent à l'infraction.

Règles des cours interentreprises

- Le/la participant/te se soumet aux directives de la direction des cours.
- Les apprenants doivent arriver au cours **à l'heure**.
- En cas d'absences pour cause de maladie ou en cas de retard, il faut informer **personnellement** par téléphone la direction du cours ou le secrétariat, si possible avant le début du cours.
- Des absences planifiées sont à annoncer au plus tard 48 h à l'avance aux responsables et elles sont à prendre, si possible, en dehors des heures du cours.
- Des absences de tout genre, doivent être annoncées à l'USAT de même qu'à l'entreprise d'apprentissage.
- Le **matériel à amener** au cours est explicitement spécifié dans la convocation au cours. Il va de soi que les apprenants emportent tous les documents et équipements énumérés.
- L'utilisation pendant les cours de téléphones portables et d'appareils semblables est strictement interdite. Les téléphones portables doivent être déposés dans le dépôt prévu à cet effet.
- L'écoute de musique pendant les heures de cours (avec ou sans écouteurs), n'est pas autorisée.
- Les apprenants portent les habits conformes à leur travail (des chemises sans manche, casquettes / bonnets / capuches et pantalons de training n'est pas souhaité).
- Interdiction de manger pendant les cours.

Sanctions et conséquences

- Arriver en retard, sans avertir au préalable par téléphone, est considéré comme une **absence non excusée** dans le contrôle de compétences.
- Chaque **retard après les pauses** est à rattraper le dernier jour de cours. Par minute de retard le rattrapage correspond à 5 minutes.
- Si les apprenants/tes oublient la **documentation et le matériel spécifié** dans la convocation du cours, ils sont tenus à l'organiser tout-de-suite soit à aller le chercher. Le temps perdu doit être rattrapé.
- Une infraction à la règle concernant le téléphone portable a pour conséquence la confiscation de l'appareil jusqu'à la fin de la journée de cours.
- Des fautes importantes **ou répétées** seront communiquées tout de suite à l'entreprise formatrice.

Atelier et laboratoire

- Les consignes de la direction des cours sont les suivantes **:**

- Pour des questions de sécurité, pendant les pauses et après 17h00 il faut être au moins deux personnes pour **demeurer dans l'atelier ou dans le laboratoire**.

- Respecter les **directives de sécurité** suivantes :
  - les instructions de sécurité sont à respecter et il faut s'y tenir;
  - il faut porter l'équipement de sécurité personnel (habits de travail, chaussures de sécurité, lunettes de protection).

- **L'utilisation des infrastructures et des matériaux dans le laboratoire est autorisée uniquement si l'instruction a été donnée, particulièrement lorsqu'il s'agit d'électricité ainsi que sur les machines spécifiques.**

- L'apprenant/te est responsable en cas de **perte des outils** qui lui sont mis à disposition.

- L'apprenant/te doit traiter avec soin tout l'équipement, les machines et les outils.

- L'utilisation pendant les cours de téléphones portables et d'appareils semblables est strictement interdite. Les téléphones portables doivent être déposés dans le dépôt prévu à cet effet.

- En raison du cours, l'utilisation d'un ordinateur portable personnel peut être nécessaire (Moodle / selon l'invitation au cours) et est alors autorisée pour les travaux de cours.

- Si un/une apprenant/te gêne le cours par un comportement négligeant ou ne respecte pas le règlement de maison, de l'atelier et du laboratoire, les enseignants ont le droit de le/la suspendre du cours. L'entreprise formatrice et le représentant légal seront informés.

Lavabos, WC et douches

- Les vestiaires et les toilettes doivent être toujours maintenus **propres** (Personne n'aimerait voir les traces de son prédécesseur).

  Un nettoyage complet est effectué une fois par jour par le service de conciergerie.

- Prendre soin de toutes les installations et équipements des salles de bains.

- Pas de gaspillage de papier ! Les **rouleaux de papier** sont prévus pour le séchage des mains.

- La nourriture et les boissons ne sont pas autorisés dans les salles de bains.

- Il est strictement **interdit de fumer** (dans tout le bâtiment).

- Les **lumières** doivent être éteintes après avoir quitté les locaux.

- Toute responsabilité est déclinée pour les **effets personnels**.

- Les coupables sont responsables de dégradations de toute sorte.

Merci beaucoup de vous tenir à ces règles. Nous vous souhaitons un agréable séjour dans le centre de formation de l'USAT.